

N° DÉLIBÉRATION
DL2608012

Convocation

Date : 02/10/ 2026
Affichée le : 02/10//2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : **29**
Étaient présents : **25**
Pouvoirs : **4**
Étaient absents excusés : **4**
Était absent non-excuse : **0**
Votants : **29**

SÉANCE – JEUDI 8 OCTOBRE 2026

Le huit octobre deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Loudéac se sont réunis sous la présidence de Monsieur Bruno LE BESCAUT, Maire.

Étaient présents : MM. et Mmes

Rodolphe LE BRETON, Evelyne BOSCHER, Gaëlle HENO, Jean-Michel SCOUARNEC, Jean-Luc BLANCHARD, Gaëlle GOUEROU, Jacques GLORY, Jacques MASSE, Régine PASCO, Henri DUROS (arrivée de M. DUROS à 19h24), Eliane GLOTIN, Michel ROBIN, Alain BOSSON, Claudine LE CROM, Isabelle MACE, Carole BIZET, Jean-Marie GAUVRY, Nathalie BOIVENT, Rozenn BOUGEARD, Benoit LAUNAY, Laurence AKOSSI, Paul PERRET (arrivée de M. PERRET à 18h40), Léa MAXIMIN, Lucas CLEMENT, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Léa MAXIMIN.

Absents excusés :

Philippe PRESSE donne pouvoir Jean-Michel SCOUARNEC,
Guy GAUTIER donne pouvoir à Régine PASCO,
Corinne BERNARD donne pouvoir à Evelyne BOSCHER,
Odile LE STRAT donne pouvoir à Gaëlle HENO.

CONVENTIONS

Mise à disposition de locaux scolaires en dehors des heures d'enseignement – Période scolaire 2026/2027

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Ville de Loudéac met à disposition de l'association Amicale Laïque de Loudéac, les locaux de l'école élémentaire du Centre dans le strict cadre du dispositif d'aide à la scolarité pour les élèves en difficulté, le **mercredi de 09h45 à 12h00** durant les périodes scolaires de l'année scolaire 2026-2027.

Ces activités organisées dans les locaux et lors des périodes mentionnées ci-dessus consistent à prendre en charge des élèves des écoles publiques de Loudéac.

La Ville de Loudéac ne demande aucune participation financière à l'association.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Acte certifié exécutoire par :
- Affichage électronique le :
- Envoi en préfecture le :

14 OCT. 2026

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an
susdits, ont signé les membres présents
(suivent les signatures)
Pour expédition certifiée conforme
LOUDEAC, le **14 OCT. 2026**

Le Maire,
Bruno LE BESCAUT

La Secrétaire de séance,
Léa MAXIMIN

